

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 08-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	31/01/2020
Présents	15
Absents	8
Procurations	2
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du trente et un janvier deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le six février deux mille vingt à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAMOU Claudine à Pierre GARCIA, CIBIEL Christian à Nicole QUILLIEN.

Absents : CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification du plan de financement concernant la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 pour la démolition et la reconstruction de l'appentis du groupe scolaire Jean Jaurès

Le Conseil Municipal par délibération n° 94/2019 du 28 novembre 2019 a décidé de solliciter l'aide de l'État pour le financement des travaux de réfection de l'appentis du groupe scolaire.

Une mission de réalisation d'un dossier de Déclaration Préalable (DP) a été confiée au cabinet MARTI-PUYOL-ROMIEUX dont le montant s'élève à 1 200 € HT. Cette étude pouvant être prise en charge dans le cadre de la DETR 2020, le plan de financement a été modifié comme suit :

Démolition et reconstruction de l'appentis Groupe scolaire Jean Jaurès	HT en €
Montant des travaux	10 549.74
Étude	1 200.00
Total Opération HT	11 749.74
Demande subvention État : 50% au titre de la DETR 2020 (op. École)	5 874.87
Ordre de priorité 3 - Appentis groupe scolaire Jean Jaurès	
Participation de la commune sur le montant HT (50%)	5 874.87

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification du plan de financement telle que présentée par Madame le Maire dans le tableau ci-dessus ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
 et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
 Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20200206-0802020-DE